



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 75/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 23 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Novembre 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, LASSALLE, AUDIGUIER, MALBEC, ANDUZE, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC., CAIRE, LAURENS, SEIB-TAUPIN.

PROCURATIONS

Mme FIEVRE

à

M. RIGAUD

M. PLATEAU

à

Mme MAUREL

ABSENTS EXCUSES : Mme LATAPIE, MM. FERTE J., MARTIN et M. DELON.

ABSENTS : Mmes FERTE S., GARBIN

SECRETAIRE : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Décision Modificative N° 03/2019

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements de crédits détaillés ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-122-020 : EQUIPEMENTS MAIRIE	238,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-122-023 : EQUIPEMENTS MAIRIE	456,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	694,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-111-211 : EQUIPEMENTS ECOLES	0,00 €	151,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-122-020 : EQUIPEMENTS MAIRIE	0,00 €	456,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-139-422 : REUTILISATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN CRECHE-PIJ-BIBLIOTHEQUE	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-111-212 : EQUIPEMENTS ECOLES	151,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-136-414 : CONSTRUCTION CLUB HOUSE FOOT	0,00 €	238,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-139-321 : REUTILISATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN CRECHE-PIJ-BIBLIOTHEQUE	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 651,00 €	10 345,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 345,00 €	10 345,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 23

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'adopter la Décision Modificative N°03/2019 telle que décrite ci-dessus et de procéder aux virements de crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 18 novembre 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

